

## **Communiqué commun des élus au Comité technique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – CGT – UNSA – Snasub-FSU –Sup' Autonome**

**Prononcé lors de l'ouverture du Comité technique du mercredi 29 mai 2013**

Monsieur le Président,

Nous, membres élus du Comité Technique (CT) de l'Université Paris 1, voulons vous alerter des dérives graves constatées que connaissent aujourd'hui notre Université. Il nous apparaît important de dénoncer ces situations conflictuelles :

- D'une part, la gestion des ressources humaines à Paris 1 prend un tournant dramatique depuis quelques temps. Point d'orgue de cette dégradation : Le dernier épisode, en date du mardi 21 mai 2013 revêt aux yeux des personnels un caractère particulièrement inquiétant. Les organisations représentatives des personnels BIATSS et Enseignants-Chercheurs ont décidé solennellement de tout mettre en œuvre pour alerter l'ensemble de la communauté universitaire sur, ce que nous qualifions de méthodes scandaleuses, brutales et illégitimes se répétant depuis plusieurs mois.
- D'autre part, les prérogatives et les décisions du CT ne sont pas respectées. Le mépris vis à vis du Comité technique depuis l'adoption par un passage en force sur la grille d'évolution salariale de nos collègues contractuels, malgré le vote d'opposition unanime des élus du CT à deux reprises, a instauré un climat délétère dans le dialogue social au sein de notre Université.

Monsieur le Président, aujourd'hui, notre prise de parole intersyndicale vise à dénoncer les tentatives d'instaurer une gestion des ressources humaines autoritaire, méprisant la concertation et provoquant une souffrance au travail intolérable parmi les personnels. Ces pratiques actuelles de gestion des services sont parfaitement indignes de notre université.

### **Première situation d'importance : la dégradation de la gestion des services**

Les attributions et le règlement du CT ne recouvrent pas les cas personnels des agents. Pourtant au regard du fonctionnement des services, nous ne pouvons ignorer la dégradation du climat actuel. Nous respecterons donc l'anonymat des personnes victimes de procédés allant de l'humiliation, au mépris comme aux déménagements forcés jusqu'à l'éviction des fonctions professionnelles. D'autant plus que ces collègues visés sont tous en poste depuis de très longues années et ont toujours démontré leur attachement à Paris 1 et assuré avec conscience leur mission de service public. Avec :

- Un comportement au travail consciencieux très éloigné de pratiques inquiétantes, détachées de l'intérêt général et de la bonne marche de la maison.
- Un comportement au travail consciencieux très éloigné des calculs, des mises en œuvre froides, sans prendre le temps de l'analyse, de la concertation, du bilan.
- Un comportement au travail très éloigné de ce que les sociologues qualifient de pratiques de mercenariat.

Depuis la mise en place progressive de l'organigramme cible, force est de constater une opacité et une brutalité croissante dans le fonctionnement des différentes directions (Procédures et transmission de l'information). A vous en convaincre, voici, Monsieur le Président, des exemples de faits que le CT ne peut ignorer. Si nous tenons à réagir solennellement aujourd'hui, c'est que les limites de l'acceptable et de la décence ont été franchies pour nous.

#### Premier exemple : La déstabilisation du Service du Personnel Enseignants

Mardi 21 mai au matin une collègue, chef du service du personnel enseignant a été démise de ses fonctions. Ne souhaitant pas être assistée comme la loi l'autorise par des représentants du personnel, nous avons joué notre rôle dès que nous en avons été informés. Ce qui explique l'interruption de la réunion que vous teniez Monsieur le Président dans votre bureau par deux élus, afin de demander officiellement si notre collègue souhaitait notre présence.

Quels seraient les motifs invoqués pour mettre à pied une collègue qui a dirigé le SPE depuis 2006, qui a toujours été bien notée, et reconnue par les usagers enseignants ?

Elle aurait émis des réserves quant à la réforme du SPE !

De quoi s'agit-il ? C'est un projet qui prévoit l'instauration de la polyvalence en lieu et place de la segmentation des gestionnaires par catégories (PR, MCF, ATER etc).

La même polyvalence a été instaurée pour le service du personnel BIATSS il y a un an.

Y a-t-il eu un bilan un an après sa mise en œuvre ? Car il ne semble pas que ce soit une hérésie de mesurer les effets positifs ou négatifs d'une mesure de restructuration.

Qu'en pensent les usagers du service BIATSS ? Pour le moment rien de très probant : les responsables administratifs, les agents ne savent plus qui est leur interlocuteur et s'adressent donc aux chefs de service. Leurs tâches étant lourdes, le temps de réponse s'est considérablement allongé. Auparavant les gestionnaires « spécialistes » pouvaient s'enorgueillir de remplir cette mission. On leur a imposé cette réforme sans formation préalable. Oserait-on affirmer qu'on a arbitrairement opéré un passage d'une spécialisation à une polyvalence sans formation ? Comme si on avait voulu imposer une forme de médiocrité insidieuse, générant mal-être et souffrance des collègues.

Nous rappelons que le même schéma de restructuration a été appliqué, sans passer par la concertation ni les instances élues à la Direction des Affaires financières il y a plus d'un an, avec les mêmes symptômes : malaise et souffrance des collègues et une perte d'efficacité dans le traitement des factures.

Pour en revenir au propos liminaire : nous affirmons que la restructuration du service du personnel enseignant n'a pas fait objet d'un débat et encore moins d'un vote au CT, contrairement au service BIATSS. Donc ce qui est qualifié d'opposition de la part d'une chef de service, n'est que l'expression d'une opinion comme le permet l'Université. C'est un pilier de la collégialité universitaire.

Cristallisation de la situation, dérapage mettant en cause l'intégrité professionnelle de notre collègue... Si il y avait eu une réunion de service, étape fondamentale de la discussion lorsque l'on veut amorcer une réforme, nous n'en serions pas là.

**NON ! Nous n'accepterons plus les dérives. Au delà du cas de notre collègue, d'autres services ont été touchés par des décisions hâtives et lourdes de conséquences d'un point de vue professionnel et humain.**

#### Deuxième exemple : La désorganisation du Service des Inscriptions Administratives

Après la catastrophe des inscriptions l'an dernier, du fait, au départ, d'une dématérialisation mal maîtrisée, certaines personnes en responsabilité à l'Université se sont senties autorisées à en remettre la faute sur la responsable du service. Cela malgré les interventions des étudiants et des personnels BIATSS au CA de juillet 2012.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir créé une commission Inscriptions administratives pour réfléchir à l'amélioration du dispositif. Toutefois nous n'en partageons pas les conclusions. Nous nous en sommes ouverts au Président, qui a accepté de recevoir la chef du service et un élu BIATSS au CT à deux reprises avec la vice-présidente du CEVU. Nous les remercions d'avoir pris le temps de la discussion.

Lors de notre dernier entretien, nous avons pu exposer, après les inquiétudes sur l'efficacité administrative de la future réforme, les conséquences de cette gestion sur la carrière de notre collègue. Vilipendée en CA, les brimades se sont poursuivies en CPE. Les commentaires désobligeants inscrits au procès-verbal des CPE sont parvenus au Ministère. Et pour compléter ce tableau, notre collègue a été déclassée de la liste d'aptitude. Nous remercions le président d'avoir bien voulu prendre en compte ces éléments et nous serons engagés et vigilants pour que notre collègue soit totalement réhabilitée.

Détail intéressant et qui prêterait à sourire si les enjeux de la réussite de la campagne d'inscriptions 2013-2014 n'étaient aussi important pour notre Université : Réunion de site, mercredi 22 mai au centre PMF pour préparer le dispositif d'inscription : convocation du 23 avril : la responsable administrative n'était pas parmi les destinataires. Comme si les débats de la CIA n'avaient pas transpiré dans les services... Impressionnant non ?

#### Troisième exemple : La souffrance des personnels administratifs

D'autres collègues sont visés par des mesures brutales qui provoquent la souffrance. Nous en sommes à au moins quinze cas de harcèlements recensés au niveau des seules directions. Et cette gestion fait des émules dans d'autres services. La coupe est pleine. Nous ne pouvons plus laisser faire et nous ne laisserons plus faire. Citons au passage les retours de Congés Longues Maladies qui ne se déroulent pas dans les conditions les plus « humaines » qui soient.

Nombres d'exemples pourraient encore être apportés ! Ce sont aussi des collègues de l'IAE, des Relations internationales, de la Com', de la DAF et Agence comptable qui sont en souffrance, etc.

La direction ose maintenant mettre nos collègues à la retraite d'office en leur refusant le bénéfice de prolongation d'activité, prévues par la loi de 2003, malgré des durées d'assurance incomplètes... !

Certains voudraient même se voir débarrasser des quinquagénaires trop exigeants, rebelles ou critiques ! Non Paris 1, n'est ni France télécom, ni une entreprise. La défense du service public et de l'intérêt général passe d'abord, Monsieur le Président, par le respect des agents qui servent Paris 1 et l'IAE, parfois depuis des années !

De la même façon ce qui a été annoncé pour la DSI et les TICE (création d'une DSIUN) était totalement irrecevable.

Pourquoi réduire ce qui fonctionne bien ? Pourquoi imposer démantèlement et affectations arbitraires ?

Toute évolution doit s'effectuer dans le respect des personnels et en concertation avec toutes les parties intéressées. Pour la DSI comme pour les TICE, l'organisation proposée doit être au service des besoins des étudiants, des enseignants et chercheurs dans le cadre de projets précis et avec les moyens nécessaires correspondants, comme l'avait annoncée l'équipe présidentielle.

AUJOURD'HUI, nous en appelons au sursaut de la communauté universitaire. Nous appelons à la solidarité face à une politique qui instaure un climat délétère et totalement anormal. Un climat totalement étranger à Paris 1. Nous ne reconnaissons plus notre établissement.

Et cela s'accompagne de la diffusion insidieuse de préjugés sur le personnel BIATSS. Celui-ci arriverait en retard et partirait avant l'heure !!!

Nous avons déjà à souffrir d'une politique indemnitaire indécente, nous n'avons pas à supporter l'insulte et le mépris, lorsque les heures supplémentaires non payées s'accumulent. Car oui il y a un esprit maison à Paris 1 et lorsque la situation l'exige, les collègues ne comptent pas leurs heures pour accomplir leur mission de service public.

Mais jusqu'à quand ?

### **Dernière situation d'importance : la dégradation du dialogue avec le CT**

Nos prises de position au CT n'ont pas été entendues. Mais certains diront qu'il s'agit d'un épisode normal de la démocratie sociale à l'Université. En effet, l'expression des avis et des positions syndicales, l'obtention de ce que nous considérons comme des avancées sociales ne peuvent être au rendez-vous à chaque fois.

Certes ! Mais bien que le CT du 6 novembre 2012 se soit penché sur la politique indemnitaire des BIATSS, il s'en est ensuivi un silence que nous apprécions au vu des événements de ces derniers jours, comme délibéré. Chaque année, et nous avons les documents attestant notre affirmation, il y a eu une note administrative destinée aux collègues les informant des décisions prises en matière de politique indemnitaire.

Pourquoi cette fois-ci la note, malgré les promesses faites à de multiples reprises, n'a pas été rédigée ? Nous émettrons une hypothèse dans quelques instants. Nous pouvons déjà

regretter la très insuffisante culture de l'écrit dans les actes et les décisions administratives à Paris 1.

Nous demandons solennellement que soient mis à disposition des collègues BIATSS et Enseignants, avant la fin de la semaine, les procès-verbaux du CTP et du CT sur l'intranet. Le dernier PV a été posté en juin 2011 !!!! Et le plus rapidement possible pour les PV de la CCP ANT

Cela évitera que les décisions, les débats passent par pertes et profits. Et que des abus de décisions puissent intervenir comme très récemment. Nous rappelons que le PV du 6 novembre sur la politique indemnitaire a été piétiné. Le paragraphe exposant la nature du vote portait sur deux points : revalorisation indemnitaire de 5,5% pour les catégories C, et 2,2% pour les B et les A. Et prime exceptionnelle relative aux sujétions particulières pour les agents étant investis dans le contrat quinquennal.

Comment expliquez-vous alors que la prime proposée pour « restructuration de service », repoussée dans le débat par les représentants du personnel et absente du vote, et pour cause puisqu'elle n'a pas été soumise au vote par le Président, ait été tout de même versée à certains agents ?

**Voilà Monsieur le Président, l'exposé de quelques-unes des raisons qui nous contraignent aujourd'hui à refuser de siéger dans une instance où nous estimons, que les représentants du personnel ne sont pas respectés.**

Nous demandons que tout soit mis en œuvre pour que cesse cette situation anormale et causant des souffrances au travail intolérables dans un établissement public. L'éthique de la fonction publique, du service public doit continuer à animer la direction de Paris 1 et l'ensemble de l'Université.

Nous ne participerons de nouveau aux instances élues, que lorsque des signes tangibles, des engagements seront pris pour ré ouvrir le dialogue social interrompu et que le respect des collègues soit assuré.

Nous appelons les collègues au rassemblement car les épisodes récents sont trop inquiétants.

Nous appelons l'ensemble des personnels à participer aux actions que nous proposerons prochainement, notamment une assemblée générale la semaine prochaine.

Pour finir, en rendant hommage à Georges Moustaki

« Nous voudrions sans la nommer vous la présenter »

La réponse qui répond à trois initiales DCM :

« Demain C'est Moi ? »